

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 2 MAI 2016 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30
CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers Leon Elfassy et Michael Goldwax, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h26.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

À 20h55 Messieurs les conseillers Jack Edery Warren Budning et Harvey Shaffer se joignent à la réunion.

2016-108

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci les points suivants :
- 7.4.** Adoption du Règlement no.1000 intitulé Règlement révisant le Plan d'Urbanisme adopté en 2005.
- 7.5.** Adoption du Règlement no.1001 intitulé Règlement de zonage.
- 7.6.** Adoption du Règlement no.1002 intitulé Règlement de lotissement.
- 7.7.** Adoption du Règlement no.1003 intitulé Règlement de construction.
- 7.8.** Adoption du Règlement no.1004 intitulé Règlement sur les permis et certificats.
- 7.9.** Adoption du Règlement no.1005 intitulé Règlement de concordance amendant le Règlement no 775 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- 7.10** Adoption du Règlement no.1006 intitulé Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'ordre du jour tel que modifié soit adopté.

Adoptée

2016-110

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2016, la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 avril 2016 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2016-111

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 741-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 741-1 AUTORISANT LE CONSEIL À DÉLÉGUER AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 741-6 modifiant le règlement n° 741-1 autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 741-6 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2016-112

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 1007 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 206 250\$ POUR LE COÛT DE REHABILITATION DES CONDUITES D'EGOUTS DANS LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION a été donné par le conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine assemblée de Conseil, il y aura adoption du règlement no 1007 autorisant un emprunt de 206 250\$ pour le coût de réhabilitation des égouts dans la Ville de Hampstead.

Ce montant représente l'équivalent provincial à venir du montant total de la subvention accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018).

2016-113

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 817-1 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIF NO.817

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-114

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 1000 INTITULÉ RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME ADOPTÉ EN 2005

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1000 intitulé Règlement révisant le plan d'urbanisme adopté en 2005, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1000 intitulé : « Règlement révisant le plan d'urbanisme adopté en 2005 ».

Adoptée

2016-115

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1001 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1001 intitulé Règlement de zonage, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1001 intitulé : «Règlement de zonage».

Adoptée

2016-116

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1002 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1002 intitulé Règlement de lotissement, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1002 intitulé : « Règlement de lotissement ».

Adoptée

2016-117

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1003 INTITULÉ RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1003 intitulé Règlement de construction, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1003 intitulé : « Règlement de construction ».

Adoptée

2016-118

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1004 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1004 intitulé Règlement sur les permis et certificats, et déclarent l'avoir lu;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1004 intitulé : «Règlement sur les permis et certificats».

Adoptée

2016-119

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1005 INTITULÉ RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 775 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1005 intitulé Règlement de concordance amendant le Règlement n° 775 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1005 intitulé : « Règlement de concordance amendant le Règlement n° 775 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)».

Adoptée

2016-120

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1006 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1006 intitulé Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1006 intitulé : « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.».

Adoptée

2016-121

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CCU DU 11 AVRIL 2016 ET 18 AVRIL 2016

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose les procès-verbaux de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 avril 2016 et 18 avril 2016.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

SUSPENSION

À 21h38, Monsieur le maire suspend la présente séance.

À 21h54 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-122

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.6.3.1.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727 POUR PERMETTRE LE MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ENTRÉE VÉHICULAIRE À 0.66 M (2.17 PI) AU LIEU DE 1 M (3.28 PI) POUR UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **28, CHEMIN THURLOW, LOT N^O 2 088 845, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA N^O 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, l'article 7.6.3.1.2, pour permettre le mur de soutènement de l'entrée véhiculaire à 0.66 m (2.17 pi) au lieu de 1 m (3.28 pi) pour une nouvelle maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 18 janvier 2016, a recommandé comme suit la demande de dérogation mineure ci-dessous :

- La dérogation mineure permettant le mur de soutènement de l'allée véhiculaire à 0.66 M (2.17 PI) au lieu de 1 M (3.28 PI) devrait être ***refusée*** (727 art. 7.6.3.1.2)
- Le mur de soutènement doit être déplacé de manière à respecter le règlement de zonage.

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Jack Ederly et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE nonobstant la recommandation du CCU, le conseil municipal ***approuve*** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 28, chemin Thurlow sur le lot no. 2 088 845, Zone RA-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 28 chemin Thurlow:

Aucune intervention

Adoptée

2016-123

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727-3B POUR PERMETTRE QUE LA HAUTEUR DE LA LIGNE FAÎTIÈRE SOIT À 10.95 M (35.92 PIEDS) AU LIEU DE 10,67 MÈTRES (35 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **63, CHEMIN STRATFORD, LOT N^O 2 088 928, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure à l'article 5.1 du Règlement de zonage numéro 727-3B pour permettre que la hauteur de la ligne faîtière soit à 10.95 m (35.92 pieds) au lieu de 10,67 mètres (35 pieds) pour une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 14 mars 2016, a recommandé ***d'approuver*** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 63, chemin Stratford sur le lot no. 2 088 928, Zone RA-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 63 chemin Stratford:

Aucune intervention

Adoptée

2016-124

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UN PROJET DÉJÀ APPROUVÉ POUR CHANGER LES MATÉRIAUX DES FAÇADES ET OUVERTURES AU 63, CHEMIN STRATFORD, LOT N^O 2 088 928, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE 727), (RÈGLEMENT PIIA N^O 775).

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation de changer les matériaux des façades et ouvertures d'une maison unifamiliale détachée située au 63, chemin Stratford et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 mars 2016 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2016-125

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 6.3.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727-14 POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul GAUCHE À 2.01 (6.59 PIEDS) DE LA LIMITE DE LOT AU LIEU DE 2.28M (7.5 PIEDS) POUR LÉGALISER LA CONSTRUCTION EXISTANTE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 31, CHEMIN STRATFORD, LOT N^O 2 088 719, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure à l'article 6.3.2 du Règlement de zonage numéro 727-14 pour permettre la marge de recul gauche à 2.01 (6.59 pieds) de la limite de lot au lieu de 2.28m (7.5 pieds) pour légaliser la construction existante d'une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 14 mars 2016, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 31, chemin Stratford sur le lot no. 2 088 719, Zone RA-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 31 chemin Stratford:

Aucune intervention

Adoptée

2016-126

DEMANDE D'AUTORISATION DES DÉROGATIONS MINEURES À L'ARTICLE 6.2.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727-14 POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul AVANT À 5.84 M (19.15 PIEDS) DE LA LIMITE DE LOT AU LIEU DE 6.1 M (20 PIEDS), L'ARTICLE 6.3.2 POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul GAUCHE À 2.53 M (8.29 PIEDS) AU LIEU DE 2.74 M (8.99 PIEDS) ET POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul DROITE À 2.22 M (7.28 PIEDS) AU LIEU DE 2.74 M (8.99 PIEDS) POUR LÉGALISER LA CONSTRUCTION EXISTANTE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **24, CHEMIN COLCHESTER, LOT N^O 2 089 923, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures à l'article 6.2.1 du Règlement de zonage numéro 727-14 pour permettre la marge de recul avant à 5.84 m (19.15 pieds) de la limite de lot au lieu de 6.1 m (20 pieds) pour légaliser la construction existante, l'article 6.3.2 pour permettre la marge de recul gauche à 2.53 m (8.29 pieds) au lieu de 2.74 m (8.99 pieds) et pour permettre la marge de recul droite à 2.22 m (7.28 pieds) au lieu de 2.74 m (8.99 pieds) pour légaliser la construction existante d'une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 14 mars 2016, a recommandé *d'approuver* la demande des dérogations mineures ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande des dérogations mineures décrites ci-dessus pour la propriété située au 24, chemin Colchester sur le lot no. 2 089 923, Zone RA-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 24 chemin Colchester:

Aucune intervention

Adoptée

2016-127

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AU 18, CHEMIN BELSIZE, LOT 2 089 515, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation d'un agrandissement dans la cour arrière d'une maison unifamiliale détachée au 18, chemin Belsize et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 avril 2016 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante:
 - la maçonnerie des murs latéraux de la partie ajoutée doivent être agencée à celle des murs existants.

Adoptée

2016-128

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 53, CHEMIN THURLOW, LOT 2 089 012, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation d'un agrandissement dans la cour arrière d'une maison unifamiliale détachée au 53, chemin Thurlow et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 avril 2016 soit ***approuvé conditionnellement***. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU aux conditions suivantes:
 - La ligne de toit de la partie ajoutée (du côté droit, où se trouve la salle de bains) doit être modifiée de manière à s'agencer à celle de l'auvent de l'entrée;
 - La fenêtre en « L » du côté gauche doit être modifiée (à l'horizontale ou à la verticale);
 - Les fenêtres du premier et second étage du côté droit doivent être alignées.

Adoptée

2016-129

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION DE MAISON UNIFAMILIALE AU 101 CHEMIN STRATFORD, LOT 2 088 980, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2016-130

DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFICATION DE FAÇADE POUR UN PROJET PRÉALABLEMENT APPROUVÉ POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 23 CHEMIN ALBION, LOT 2 089 774, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation de modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au 23, chemin Albion et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 avril 2016 soit ***approuvé*** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-131

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION À UN PROJET PRÉALABLEMENT APPROUVÉ DE MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 6, CHEMIN BARONSCOURT LOT 2 089 312, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO. 727) (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation de modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au 6, chemin Baronscourt et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 avril 2016 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Le projet est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2016-132

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DE MAISON DE VILLE AU 5520-5570, CHEMIN MACDONALD ROAD, LOT 2 088 440 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour un nouveau développement de maison de ville située au 5520-5570, chemin MacDonald et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 18 avril 2016 soit *approuvé conditionnellement*.

Le projet proposé ne respecte pas les dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respecte partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante:

- Que le Règlement de zonage nécessaire entre en vigueur.

Adoptée

2016-133

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'avril 2016 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 mars 2016 au 20 avril 2016, au montant de 4 630 044,53 \$, est par la présente approuvée (555 052,13 \$ pour les chèques et 4 074 992,40 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2016-134

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement daté du 1 juin 2016 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2016, au montant de 4 950 961 \$, à l'Agglomération de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 16-04, daté du 22 janvier 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-135

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement daté du 15 juillet 2016 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2016, au montant de 100 340 \$, à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 16-05, daté du 22 janvier 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-136

DÉPÔT DU PREMIER ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 2016

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2016 réalisés jusqu'au 31 mars et ceux de l'exercice financier 2015 réalisés au cours de la période correspondante.

2016-137

TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ D'APRÈS LA RÉSOLUTION 2015-202 POUR ACQUITTER EN PARTIE LE SOLDE EN CAPITAL DU RÈGLEMENT 2006-47 À SA DATE DE REFINANCEMENT

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal autorise un transfert de fonds pour un montant de 800,000 \$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter une partie du capital refinancé du Règlement 2006-47.

Adoptée

2016-138

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT ET D'ENGAZONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 15 mai 2016, celle de Arbo-Design Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE, le contrat pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

ARBO-DESIGN INC

Contrat pour des travaux d'essouchement
et d'engazonnement (tel que spécifications) : 57 651.51 \$

T.P.S. (5%) : 2 882.58 \$

T.V.Q. (9.975%): 5 750.74 \$

Grand Total Taxes Incluses: 66 284.82 \$

QUE, le certificat du trésorier no 16-18, daté du 22 mai 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Karen Zajdman
Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Warren Budning

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2016-139

MANDATS À LA VILLE DE MONTRÉAL – APPEL D’OFFRES REGROUPE – FOURNITURE DU SEL À CHEMIN EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal, a offert à d'autres municipalités de procéder à la réalisation d'appels d'offres regroupés en vue de l'octroi de contrats pour la fourniture du sel à chemin en vrac pour la période du 15 septembre 2016 au 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des ressources matérielles et systèmes d'informations agira comme représentant de la Ville de Hampstead dans ce dossier,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE, le conseil municipal autorise la participation de la Ville de Hampstead aux soumissions regroupées pour l'octroi de contrats pour la fourniture du sel à chemin en vrac;
- DE, déléguer à la Ville de Montréal, le mandat de préparer le cahier des charges et autres documents de soumission, procéder aux appels d'offres publics, recevoir et analyser les soumissions et faire rapports aux municipalités participantes;
- DE, déléguer à la Ville de Montréal, le mandat d'octroyer les contrats en ce qui concerne la municipalité.

Adoptée

2016-140

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Directeur des travaux publics, daté du 22 avril 2016, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus auxiliaires,

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires pour le département des travaux publics, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead et sujet à un contrôle médical attestant la capacité d'exercer les tâches de la fonction.

Adoptée

2016-141

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 21 avril 2016, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2016-142

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 21 avril 2016, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2016-143

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. QING YUN FEI À TITRE D' "AGENT DE BUREAU (COMPTES À PAYER) - FINANCE"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau, pour un remplacement temporaire pendant la réaffectation de l'employée titulaire permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le contrôleur et la conseillère des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. QING YUN FEI** pour combler ce poste;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat à terme fixe d'une durée de moins de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **M. QING YUN FEI** a débuté son assignation le 27 avril 2016;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **M. QING YUN FEI** à titre d' "**AGENT DE BUREAU (COMPTES À PAYER) - FINANCE**" à partir du 27 avril 2016 et ce, pour la durée de la réassignation de l'employée titulaire permanente, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead;
- QUE le certificat du trésorier no 16-19, daté du 27 avril 2016, a été émis par le trésorier et atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2016-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 22h20.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp
Me Pierre Tapp, greffier